

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 834

9 mai 2007

SOMMAIRE

AA&C Associates S.A.	39986	Luxcompuform Sàrl	40018
Airedale Holdings S.à r.l.	40020	Mantra International S.à r.l.	40006
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	40019	Medic International S.à r.l.	40006
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	40019	M-Express S. à r.l.	40005
Braiwait Management S.A.	40015	Nelo & Co	40005
Five X Participations S.A.	40007	Novatech Participations S.A.	40014
Flawless Capital International S.A.	39999	Pentair International Sàrl	40014
Gebi S.A.	40005	Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.	40016
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	40028	Resort Development AG	40019
Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l.	39989	Santatecla S.A.	39986
Gestex S.A.	40017	Sekur Lux Home S.A.	39994
ICAF, International Control and Finance S.A.	40015	Selim S.A.	40017
Interocean Shipping and Investments Sàrl	40007	Sigma Immobilière S.à r.l.	39994
Lacolith S.A.	40018	SKB Capital S.A.	40016
		Société Commerciale Industrielle Interna- tionale Sàrl	40016
		Treveria Six S.à r.l.	40007
		Zither Luxembourg S.à r.l.	40032

Santatecla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.971.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

SANTATECLA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039258/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

AA&C Associates S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Fiduciaire de Comptables "Le Lion".

Siège social: L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale,

ici représentée par Monsieur Frédéric Frabetti, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Monsieur Frédéric Frabetti, avocat à la cour, né à Metz (France), le 26 février 1969, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AA&C ASSOCIATES S.A.

Le nom commercial (enseigne) de la société sera FIDUCIAIRE DE COMPTABLES LE LION.

Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société, Fiduciaire de Comptables, a pour objet les travaux de comptabilité.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle participe.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société se trouve engagée par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le vingt-neuf du mois de juin de chaque année à dix heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions devront être prises à une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première Assemblée Générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) Monsieur Bernard Pranzetti, préqualifié, cinquante actions,	50
2) Monsieur Frédéric Frabetti, préqualifié, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été souscrites et libérées à hauteur de 25% et en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Brahim Aoussar, comptable, né à Aire-sur-l'Adour (France), le 3 août 1982, demeurant à L-1514 Luxembourg, 32, rue Xavier de Feller;
 - b) La société anonyme ADVISORY TECHNOLOGY RESSOURCES S.A., en abrégé A.T.R. S.A., avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.153;
 - c) Monsieur Frédéric Frabetti, avocat à la cour, né à Metz (France), le 26 février 1969, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre;
 - d) Monsieur Claude Karp, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1972, demeurant à L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société A.B. INNOVATION & DEVELOPPMENT S.A., avec siège social à Victoria, Mahe, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Suite 13, First Floor (Seychelles), immatriculée auprès du «Registrar of International Business Companies» des Seychelles sous le numéro IBC 017159.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem.

6) Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'Assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Brahim Aoussar, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par co-signature avec un autre administrateur de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Frabetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2007, vol. 540, fol. 81, case 3. GRE/2007/399. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007038861/231/150.

(070034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 6.237.758,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

In the year two thousand six, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT INVESTMENT Co (LUX) SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.546 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 168 of 24 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several times as and for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 11 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 356 of 17 February 2006.

There appeared:

1) GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at c/o CODAN SERVICES LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM-DX, Bermuda,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GAP-W INTERNATIONAL LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) GapStar LLC, a Delaware limited liability company c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) GAPCO GmbH & Co. KG, a German limited partnership with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5) GAP COINVESTMENTS III LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6) GAP COINVESTMENTS IV LLC, a Delaware limited liability company with registered address at c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7) OAK HILL CAPITAL PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermuda,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS (BERMUDA) L.P., a Bermuda limited partnership with registered address at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermuda,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

9) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

10) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN II) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

11) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS II (CAYMAN) L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

12) GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, with its registered office at c/o 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, United States of America,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 201,218 (two hundred one thousand two hundred and eighteen) ordinary shares, having a nominal value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the redemption of 26 ordinary shares held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC (the Redeemed Shares) for an amount of approximately USD 129,922.38;
3. Cancellation of the Redeemed Shares;
4. Creation of a reserve in the amount of USD 806.- which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital;
5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the board of directors of the Company (the Board) approved the redemption of twenty-six (26) ordinary shares of the Company held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC for an aggregate amount of one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars (USD 129,922.38), subject to the approval of the Meeting, a redemption notice having been sent by the Company to GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC to that effect.

The Meeting notes that the Board has confirmed, by letter, that the Company has sufficient distributable reserves to proceed to the redemption.

In the light of the foregoing, the Meeting, therefore, resolves to approve the redemption of twenty-six (26) ordinary shares held by GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC for the amount of one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars (USD 129,922.38) with effect as of the date hereof.

Third resolution

The meeting, in the light of what has been set out above, resolves hereby to cancel the redeemed shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 806.- (eight hundred six United States Dollars) and is brought from its present amount of USD 6,237,758.- (six million two hundred thirty-seven thousand seven hundred and fifty-eight United States Dollars) to USD 6,236,952.- (six million two hundred thirty-six thousand nine hundred and fifty-two United States Dollars) represented by 201,192 (two hundred and one thousand one hundred ninety-two) shares, each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars).

The first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at USD 6,236,952.- (six million two hundred and thirty-six thousand nine hundred and fifty-two United States Dollars) represented by 201,192 (two hundred and one thousand one hundred and ninety-two) shares having a nominal value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars).»

Fourth resolution

In view of the foregoing resolutions, the Meeting hereby creates a reserve in the amount of USD 806.- (eight hundred and six United States Dollars) which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption of the share and their cancellation in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT INVESTMENT Co (LUX) SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.546 (la Société). La Société a été constituée, suivant un acte du notaire soussigné, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 168 du 24 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 356 en date du 17 février 2006.

Ont comparu:

1) GENERAL ATLANTIC PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à c/o CODAN SERVICES LIMITED, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM-DX, Bermudes, représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) GAP-W INTERNATIONAL LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) GapStar LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) GAPCO GmbH & Co. KG, a une société régie par le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) GAP COINVESTMENTS III LLC, société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6) GAP COINVESTMENTS IV LLC, a société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL ATLANTIC SERVICES COMPANY, 3 Pickwick Plaza, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7) OAK HILL CAPITAL PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Cidar House, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermudes,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS (BERMUDA) L.P., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Cidar House, 41 Cidar Avenue, Hamilton, HM 12, Bermudes,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10) OAK HILL CAPITAL PARTNERS II (CAYMAN II) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11) OAK HILL CAPITAL MANAGEMENT PARTNERS II (CAYMAN) L.P., une société régie par le droit des Îles Caïman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïman,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

12) GENPACT MANAGEMENT INVESTORS, LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o 615, South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 201.218 (deux cent et un mille deux cent dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, laquelle peut, par conséquent, être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat de 26 parts sociales ordinaires détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC (les Parts Sociales Rachetées) pour un montant de USD 129.922,38;
3. Annulation des Parts Sociales Rachetées;
4. Création d'une réserve d'un montant de USD 806,- lequel ne peut être distribué aux actionnaires que par voie de la procédure portant réduction du capital souscrit; et
5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil d'administration de la Société (le Conseil) a approuvé le rachat de vingt-six (26) parts sociales ordinaires, toutes détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC, pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée, un avis de rachat ayant été envoyé par la Société à GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC à cette fin.

L'Assemblée note que le Conseil a confirmé, par lettre, que la Société dispose de suffisantes réserves distribuables pour procéder au rachat.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le rachat de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires, toutes détenues par GENPACT MANAGEMENT INVESTORS LLC, pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

L'Assemblée décide, au vu de ce qui précède, d'annuler les parts sociales rachetées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 806,- (huit cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et réduit le capital actuel s'élevant à un montant de USD 6.237.758,- (six millions deux cent trente-sept mille sept cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 6.236.952,- (six millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 201.192 (deux cent et un mille cent quatre-vingt douze) parts sociales, dont chacune a une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 6.236.952,- (six millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 201.192 (deux cent et un mille cent quatre-vingt douze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des États-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

Compte tenu des résolutions précédentes, l'Assemblée crée, par la présente, une réserve d'un montant de USD 806,- (huit cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique), laquelle ne peut être distribuée aux actionnaires que par voie de la procédure concernant la réduction du capital social.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat des parts sociales et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 24, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039378/242/258.

(070035696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.281.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 02 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

SEKUR LUX HOME S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039259/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Sigma Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.000.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société VICUS - Società a responsabilità limitata, ayant son siège social à Roma (Italie), Via Cassia n. 1081, au capital social de Euros 70.000,- entièrement versé et inscrite près du Registre des Sociétés de Rome (Italie) sous le numéro 09.104.821.005, ici représentée par Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Luigi La Gioia de résidence à Rome (Italie) en date du 28 novembre 2006, numéro 75.044 de son répertoire, laquelle, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2) La société FINANCIERE DE TITRISATION S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes et inscrite près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.770, ici représentée par Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 12 janvier 2007, laquelle, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autre l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société pourra emprunter avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières.

Art. 2. La société prend la dénomination de SIGMA IMMOBILIERE S.à r.l., et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul ou plusieurs associés, en conformité avec la loi du 28 décembre 1992.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à la somme de Euros 60.000,- (Soixante mille Euros), représenté par 60 (soixante) parts sociales d'une valeur de Euros 1.000,- (mille Euros) chacune, intégralement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- VICUS - Societă a responsabilită limitată, précitée: vingt-cinq parts sociales	25
- FINANCIERE DE TITRISATION S.A., précitée: trente-cinq parts sociales	35
Total: soixante parts sociales	60

Art. 6. La cession des parts sociales est autorisée.

Ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Si la société ne comporte plus qu'un seul associé, les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites à un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Titre VIII.- Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont requis d'acter ce qui suit:

Libération

Tous les comparants déclarent et reconnaissent que toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement par les apports ci-dessous relatés:

Description des apports

A) En ce qui concerne la société VICUS Srl:

Apports en nature

Souscription de 25 (vingt-cinq) parts sociales, libérées intégralement par apport en nature d'immeubles, d'avoirs de l'actif circulant ainsi que de dettes ci-après désignés:

I) Pour la partie de l'Actif:

A) La pleine et entière propriété d'un immeuble sis dans la Commune de Rome (Italie), Via Etna n. 3 et, plus précisément: - d'un pavillon composé de dix-neuf pièces et jardin annexe, comprenant le sous-sol, le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage, réparti en deux unités immobilières autonomes; l'ensemble, formant un corps unique, jouxte la propriété Carbone et/ou ayant cause, la Via Etna et la copropriété de Viale Tirreno n. 132, sauf autres et/ou diverses limites.

L'immeuble est recensé au:

- N.C.E.U. de la Commune de Rome (Italie) à la feuille 271, parcelle 7, Via Etna n. 3, étages S1-T-1-2, zone censitaire 3, catégorie A/7, classe 5, pièces 19, revenu cadastral Euros 5.396,97;

- N.C.T. de la Commune de Rome (Italie) à la feuille 271, parcelle 7 de 10.40 ares, Organisme Urbain, sans revenu.

La valeur de l'immeuble ci-dessus est estimée à Euros 819.643,67 (huit cent dix-neuf mille six cent quarante-trois Euros et soixante-sept cents).

B) La pleine et entière propriété des parcelles immobilières suivantes constituant l'immeuble sis dans la Commune de Rome (Italie) avec accès par Via Monte Forato n. 2 et par Via delle Vigne Nuove n. 32, 32A, 32B, 32C, et plus précisément:

- un local sis au rez-de-chaussée à usage de bureaux ainsi qu'une partie du sous-sol à usage d'atelier et d'entrepôt; l'ensemble, formant un corps unique, jouxte Via delle Vigne Nuove, détachement sur la propriété Leoni et/ou ayant cause, détachement sur la propriété Cosetti et/ou ayant cause et route privée, sauf autres et/ou diverses limites.

L'ensemble est recensé au N.C.E.U. de Rome (Italie) à la feuille 272, parcelle 46, subalternes:

- 4, Via delle Vigne Nuove n. 32/B, étage 1-S1, zone censitaire 4, catégorie A/10, classe 1, pièces 5, revenu cadastral Euros 3.408,62;

- 1, Via delle Vigne Nuove n. 32, étage T, zone censitaire 4, catégorie C/1, classe 3, 110 m², revenu cadastral Euros 2.982,54;

- 3, Via delle Vigne Nuove n. 32/C, étage T, zone censitaire 4, catégorie C/3, classe 3, 31 m², revenu cadastral Euros 278,58;

- 501, Via Monte Forato n. 2/B, étage S1, zone censitaire 4, catégorie C/2, classe 7, 44 m², revenu cadastral 315,87;

- 502, Via Monte Forato n. 2, étage S1, zone censitaire 4, catégorie C/7, classe 1, 44 m², revenu cadastral Euros 170,43;

- 503, Via Monte Forato n. 2/A, étage S1, zone censitaire 4, classe C/2, classe 7, 46 m², revenu cadastral Euros 330,22.

La valeur de l'immeuble ci-dessus est estimée à Euros 275.000.- (deux cent soixante-quinze mille Euros).

C) La pleine et entière propriété de la parcelle immobilière faisant partie de l'immeuble sis dans la Commune de Rome (Italie), Via Boncompagni n. 16, et plus précisément:

- cave, dépourvu de courant électrique, d'une superficie de 9 m², située au sous-sol de l'escalier A de l'immeuble susmentionné, distinguée par le numéro 2, avec accès par la cour intérieure et par l'escalier de service, jouxtant le couloir d'accès, la cave de propriété Gamacchio et/ou ayant cause, le garage de la copropriété et la propriété de CREDITO ITALIANO S.p.A. et/ou ayant cause, sauf autres et/ou diverses limites.

La parcelle immobilière est recensée au N.C.E.U. de la Commune de Rome (Italie) à la feuille 473, parcelle 67 sub 556, zone censitaire 1, catégorie C/2, classe 2, 9 m², revenu cadastral Euros 88,31.

La valeur de l'immeuble ci-dessus est estimée à Euros 14.000,- (quatorze mille Euros).

D) La pleine et entière propriété des immeubles suivants situés dans la Commune de Santa Marinella (Italie), localité Capolinaro, et plus précisément:

- 1) pavillon composé par 14,5 pièces cadastrales comprenant le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage ainsi qu'une aire couverte à laquelle on accède par Via Meleagro c.n. 15 (anc. cc.nn. 7-9); maison de concierge composée de 6 pièces cadastrales; garage et aire de jardin environnante; l'ensemble pour une superficie totale, entre bâti et non bâti, de 4.225 m² formant un corps unique et jouxte Via Meleagro, l'immeuble décrit au point 2) ci-dessous, Via Vittorio Veneto, sauf autres et/ou diverses limites.

L'immeuble, bâti sur l'aire recensé précédemment au N.C.T. de la Commune de Santa Marinella à la feuille 15, parcelle 179 de 36,50 ares, emblavé, classe 3, revenu cadastral Euros 23,56 et agraire Euros 12,25, est recensé au N.C.E.U. de la Commune de Santa Marinella (Italie) à la feuille 15, parcelles:

- 109 subalterne 1, Via del Meleagro n. 7, étage T, catégorie C/6, classe 6, 32 m²., revenu cadastral 209,89;
- 109 subalterne 2, Via del Meleagro n. 7, étage T, catégorie A/4, classe 3, pièces 3,5, revenu cadastral Euros 208,18;
- 109 subalterne 3, Via del Meleagro n. 7, étage T, catégorie A/4, classe 3, pièces 2,5, revenu cadastral Euros 200,13;
- 109 subalternes 4 et 179, accolées, Via del Meleagro n. 15, étages T-1-2, catégorie A/8, classe 2, pièces 14,5, revenu cadastral Euros 3.145,22;

- 2) pavillon comprenant le rez-de-chaussée et le premier étage est composé par l'habitation distinguée par le numéro interne 1 située au rez-de-chaussée, par l'habitation distinguée par le numéro interne 2 au premier étage ainsi que par l'aire de jardin environnante, l'ensemble pour une superficie totale, entre bâti et non bâti, de 1.325 m² environ, ayant accès par la Via Flaminia Odescalchi c.n. 30, formant un corps unique et jouxte Via Flaminia Odescalchi, l'immeuble décrit au point 1) ci-dessus, la propriété Ricca et /ou ayant cause, sauf autres et/ou diverses limites.

L'immeuble, bâti sur l'aire recensé précédemment au N.C.T. de la Commune de Santa Marinella à la feuille 15, parcelle 9 de 15,38 ares, emblavé, classe 3, revenu cadastral d'anciennement Lires Italiennes 19.225.- et agraire Lires Italiennes 9.997, est recensé au N.C.E.U. de la Commune de Santa Marinella (Italie) à la feuille 15, parcelle 9, subalternes:

- 2, Via Flaminia Odescalchi n. 30, étage T, interne 1, catégorie A/7, classe 5, pièces 6, sup. cat. 143 m², revenu cadastral Euros 1.224.- (pour l'habitation distinguée par le numéro interne 1);
- 3, Via Flaminia Odescalchi n. 30, étage 1^{er}, interne 2, catégorie A/7, classe 5, pièces 6, sup.cat. 143 m², revenu cadastral Euros 1.224.- (pour l'habitation distinguée par le numéro interne 2);
- 1, Via Flaminia Odescalchi n. 30, étage T, partie commune non recensée aux subalternes 2 et 3 ci-dessus indiqués.

La valeur des immeubles ci-dessus est estimée à Euros 1.765.000.- (un million sept cent soixante-cinq mille Euros).

E) La pleine et entière propriété des parcelles immobilières suivantes, situées dans la Commune de Santa Marinella (Italie), Via delle Dalie cc.nn. 2/12 et plus précisément:

- un garage souterrain fermé de 14 m² (distingué par le numéro 5 situé dans l'immeuble F) ainsi que quatre emplacements voiture (situés dans l'immeuble C et distingués par les numéros 5/A, 3/B, 4/B et 6/B), tous situés au sous-sol pour une superficie totale de 90 m² environ, jouxtant, respectivement:

- l'aire de manœuvres par deux côtés et le box n. 4 (en ce qui concerne le garage souterrain fermé distingué par le numéro 5 ci-dessus), sauf autres et/ou diverses limites;
- l'aire de manœuvres, l'emplacement 4/A et le terre-plein (en ce qui concerne l'emplacement voiture n. 5/A ci-dessus), sauf autres et/ou diverses limites;
- l'aire de manœuvres, l'emplacement 4/B et le terre-plein (en ce qui concerne l'emplacement voiture n. 3/B ci-dessus), sauf autres et/ou diverses limites;
- l'aire de manœuvres par deux côtés et l'emplacement 3/B (en ce qui concerne l'emplacement voiture n. 4/B ci-dessus), sauf autres et/ou diverses limites;
- l'aire de manœuvres, l'emplacement 5/B et le local autoclave (en ce qui concerne l'emplacement voiture n. 6/B ci-dessus), sauf autres et/ou diverses limites.

Les parcelles immobilières ci-dessus sont recensées au N.C.E.U. de la Commune de Santa Marinella (Italie) à la feuille 12, parcelle 2476, subalternes: 43 (pour l'emplacement n. 5), 34 (pour l'emplacement n. 5/A), 38 (pour l'emplacement n. 3/B), 39 (pour l'emplacement n. 4/B) et 41 (pour l'emplacement n. 6/B).

La valeur des immeubles ci-dessus est estimée à Euros 63.000.- (soixante-trois mille Euros).

F) Portefeuille titres n. 10001737 ouvert auprès de la BANCA DEL GOTTARDO et portant sur des parts du fonds d'investissement «Linea Conservativa FND 20%» pour une valeur de Euros 124.982,53 (cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et cinquante-trois cents).

G) Portefeuille titres n. 17000014 ouvert auprès de la BANCA DEL GOTTARDO et portant sur des parts du fonds d'investissement «Linea Euro Short Term Bond» pour une valeur de Euros 201.591,22 (deux cent et un mille cinq cent quatre-vingt-onze Euros et vingt-deux cents).

La valeur totale de l'actif apporté s'élève à Euro 3.263.217,42 (trois million deux cent soixante-trois mille deux cent dix-sept Euros et quarante-deux cents).

II) Pour la partie du Passif:

- dette hypothécaire envers la BANCA DEL FUCINO S.p.A. pour le montant résiduel de Euros 316.260,80 (trois cent seize mille deux cent soixante Euros et quatre-vingt cents) suivant acte par devant le notaire Giovanni Giuliani de Rome (Italie) du 17 juillet 2000, numéro 28645/7774 de son répertoire;

- dette hypothécaire envers la BANCA DEL GOTTARDO S.p.A. pour le montant résiduel de Euros 1.599.912,43 (un million cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent douze Euros et quarante-trois cents) suivant acte par devant le notaire Luigi La Gioia de Rome (Italie) du 7 juillet 2005, numéro 66347/15206 de son répertoire;

- dette envers Madame Giuliana Ciuffetti pour le montant résiduel de Euro 1.123.619,56 (un million cent vingt-trois mille six cent dix-neuf Euros et cinquante-six cents);

- dette envers la société de droit italien UMBERTO SPOLENTINI Srl pour un montant de Euros 160.967,11 (cent soixante mille neuf cent soixante-sept Euros et onze cents);

- dette envers le Service d'Hygiène italien pour le montant de Euros 515,58 (cinq cent quinze Euros et cinquante-huit cents);

- dette de Euros 19.921,48 (dix-neuf mille neuf cent vingt et un Euros et quarante-huit cents) pour l'impôt sur immeubles (ICI) à payer;

- dette de Euro 17.020,46 (dix-sept mille et vingt Euros et quarante-six cents) représentant divers dépôts en caution reçus.

La valeur du passif apporté s'élève à Euros 3.238.217,42 (trois millions deux cent trente-huit mille deux cent dix-sept Euros et quarante-deux cents).

Il est en outre déclaré par la comparante que l'apport net est constitué de la différence entre la valeur retenue des actifs s'élevant au total à Euros 3.263.217,42 (trois million deux cent soixante-trois mille deux cent dix-sept Euros et quarante-deux cents) et les dettes s'élevant au total à Euros 3.238.217,42 (trois millions deux cent trente-huit mille deux cent dix-sept Euros et quarante-deux cents) soit une valeur nette de Euros 25.000,- (vingt-cinq mille Euros).

B) En ce qui concerne la société FINANCIERE DE TITRISATION S.A.:

Souscription de 35 (trente-cinq) parts sociales libérées intégralement par versement en numéraire de sorte que la somme de Euros 35.000,- (trente-cinq mille Euros) qui se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclarations fiscales concernant l'Italie

Par le présent acte la société VICUS Srl déclare expressément vouloir opter pour l'application des dispositions du Testo Unico delle Imposte sui Redditi au lieu de l'application des dispositions de l'article 176, comma 1 du D.P.R. 22 décembre 1986 n. 917, avec la détermination conséquente, aux fins fiscales, de la valeur comptable des biens conférés en la valeur des apports en nature effectués en faveur de SIGMA IMMOBILIARE S.à r.l.

Déclarations diverses:

La société VICUS Srl déclare en outre que l'apport en nature est effectué aux conditions suivantes:

- les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle et chacun des comparants déclare parfaitement les connaître, avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes pouvant les grever ou les avantager;

- les immeubles sont apportés en société avec toutes les inscriptions ou transcriptions ou toutes les charges réelles pouvant exister.

- la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir de ce jour, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge de la partie conférante.

L'autre associé déclare expressément accepter les déclarations qui précèdent, et reconnaît avoir une exacte connaissance des apports en question et en accepte leur valeur.

Les associés déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

De même les parties déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte en Italie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par deux gérants.

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature.

3. Les gérants fixent l'adresse de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présents.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 64, case 1. — Reçu 32.982,17 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039419/211/262.

(070035401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Flawless Capital International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.013.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the first of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FLAWLESS CAPITAL INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at sixty-five thousand euro (65,000.- EUR) represented by six hundred and fifty (650) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.30 a.m. and the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

	Shares
1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, three hundred and twenty-five	325
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, three hundred and twenty-five	325
Total: six hundred and fifty	650

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of sixty-five thousand euro (65,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand three hundred euro (2,300.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
 - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.746, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
 - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.747, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
 - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, R.C.S. Luxembourg B 99.739, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLAWLESS CAPITAL INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) représenté par six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.30 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, trois cent vingt-cinq	325
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, trois cent vingt-cinq	325
Total: six cent cinquante	650

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.746, représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.747, représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, R.C.S. Luxembourg B 99.739, représentée par Madame Rika Mamdy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mamdy, H. Hellinckx.

40005

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, LAC/20071260. — Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039302/242/308.

(070035659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Nelo & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.561.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 février 2007

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) il décide le transfert du siège social à l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg. Cette décision prend effet dès ce jour.

2) il prend acte du changement de siège social de son administrateur et administrateur-délégué, la S.A. CCMT PARTICIPATIONS, qui se situe désormais 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Administrateur-délégué

Signature

HUNTERS & GUIDES OF THE WORLD S.A.

Administrateur

Signature

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007039075/1969/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.272.

—
Par la présente, le gérant décide que le siège de la sarl M-EXPRESS est transféré dès à présent au 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2007.

J. Mayon

Gérant

Référence de publication: 2007039074/1969/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Gebi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.844.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 janvier 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007039178/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.897.

—
Suite aux décisions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2007, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez noter le changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007039086/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Medic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.888.

—
Suite aux décisions de l'Associé Unique prises en date du 21 février 2007, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez noter le changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIC INTERNATIONAL S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007039089/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Five X Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.929.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 22 février 2007

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) il décide le transfert du siège social à l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg. Cette décision prend effet dès ce jour.

2) il prend acte du changement de siège social de son administrateur et administrateur-délégué, la S.A. CCMT PARTICIPATIONS, qui se situe désormais 47, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg

CCMT PARTICIPATIONS S.A.

Administrateur-délégué

Signature

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC.

Administrateur

Signature

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007039084/1969/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Interocean Shipping and Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

—
Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales en date du 3 juillet 2003, enregistrée à Luxembourg-sociétés sous la référence LSO AH/05352 le 27 août 2003, que le capital est détenu depuis cette date comme suit:

- La société de Droit luxembourgeois EXCELIANCE SA, de siège social au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, RCS Luxembourg B 83.412: 500 parts sociales (soit 100 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007039179/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Treveria Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.034.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TREVERIA G S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 116.356, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Mrs Jessie Da Silva, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 14th, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 and of December 28, 1992 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is TREVERIA SIX S.à r. l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four-fifths of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers and subject to the provisions of Article 10 as to the composition and residency of members of the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a resident outside of the United Kingdom.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial Year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
TREVERIA G S.à r.l., prenamed	500
Total	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs Noëlla Antoine, «expert comptable», born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr John M. Cassin, accountant, born in New York, on December 4, 1940 residing at 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

- Mr Stéphane Bourg, «réviseur d'entreprises», born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA G S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.356 et ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, représentée par Mme Jessie Da Silva, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 février 2007.

Laquelle procuration est signée ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est TREVERIA SIX S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant n'est pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance et conformément aux dispositions de l'Article 10 relatif à la composition et à la résidence des membres du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant n'est pas résident du Royaume-Uni.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
TREVERIA G S.à r.l., prénommée	500
Total	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre (Belgium) le 11 janvier 1969, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - M. John M. Cassin, comptable, né à New York le 4 décembre 1940 résidant à 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

- M. Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France) le 20 octobre 1973, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) La société aura son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Da Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 3, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007039309/211/350.

(070035953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pentair International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.053.200,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Par acte de cession en date du 29 janvier 2007, la société PENTAIR INC., une société constituée sous le droit de l'Etat du Minnesota (Etats-Unis), ayant son siège au 5500 Wwayzata Blvd, Suite 800, Golden Valley, MN 55416-1259, (Etats-Unis); et la société PENTAIR WATER GROUP, INC., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège au 293 Wright Street, Delavan, Wisconsin 53115, (Etats-Unis), ont transféré 1.100.532 (un million cent mille cinq cent trente-deux) parts sociales qu'ils détenaient dans la Société et représentant 100% du capital de la Société à la société PENTAIR JANUS HOLDINGS, une société constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda.

Dès lors, l'associé unique de la Société est dorénavant PENTAIR JANUS HOLDINGS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039180/4067/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Novatech Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

- M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039194/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Braiwait Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.337.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 20 février 2007

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) il décide le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
Cette décision prend effet dès ce jour.

DECOR I DE TREVOL S.L.

Administrateur-délégué

Signature

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC

Administrateur

Signature

TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007039078/1969/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

ICAF, International Control and Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 20.610.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1983,
publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 233 du 17 septembre 1983;

Modifiée pour la dernière fois en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil C n ° 179 du 19 février 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 décembre 2006 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Mademoiselle Jeanne Piek terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour ICAF S.A.

FIDUCIARE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007039181/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

SKB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

- M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039196/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 34.338.

Une erreur a été indiquée dans la réquisition enregistrée le 16 février 2007 et déposée en date du 22 février 2007, Monsieur Costa n'a pas 40 parts sociales mais 60 parts, le capital est ainsi réparti:

- Madame Christiane Nikaes: 20 parts sociales
- Mademoiselle Katia Mangin: 20 parts sociales
- Monsieur René Costa: 60 parts sociales

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Référence de publication: 2007039209/7430/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 215.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.534.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 1^{er} mars 2007

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2007, que:

1. Monsieur Robert Jan Adriaan Hovenier a démissionné en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2007.

2. Monsieur Carl Willy Albert Speecke, né le 5 mars 1964 à Courtrai en Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant de classe B de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 1^{er} mars 2007.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Peter W. Arbour, gérant de classe A
- Monsieur John McAlister, gérant de classe A
- Monsieur Carl Willy Albert Speecke, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007039203/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Selim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.889.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
SELIM S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007039261/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Gestex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.439.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
GESTEX S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007039198/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Luxcompuform Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 75.205.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
tenue au siège social le 16 janvier 2007*

La démission de Monsieur Fragkos Georgios, né le le 20 octobre 1974 à Athènes (Grèce), demeurant à L-1430 Luxembourg, 8, boulevard Pierre Dupong, à dater du 16 janvier 2007, est acceptée.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Monsieur Rebelis Vasilios, né le 13 septembre 1961 à Athènes (Grèce), demeurant à Gr-13121 Athènes, 31, Andrea Papandreou, à dater du 16 janvier 2007, gérant technique.

La cession de 1 part sociale détenue par Monsieur Fragkos Georgios, né le le 20 octobre 1974 à Athènes (Grèce), demeurant à L-1430 Luxembourg, 8, boulevard Pierre Dupong, au profit de Monsieur Rebelis Vasilios, né le 13 septembre 1961 à Athènes (Grèce), demeurant à GR-13121 Athènes Andrea Papandreou, 31 est acceptée.

Les associés ont décider de transférer, à dater du 16 janvier 2007, le siège social de L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LUXCOMPUFORM Sàrl
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2007039091/500/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.369.

—
Gemäß einem Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 29. September 2006 wurden folgend Personen mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt:

- Frau Bettina Strelow, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1;
- Frau Sandra Bünting, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1;
- Frau Nina Stapf, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1; und
- Herrn Dieter Roth, geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 1.

Anlässlich derselben Gelegenheit hat der Verwaltungsrat beschlossen:

- Frau Nicole Strunkheide von ihrer Funktion als mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Person mit Wirkung zum 29. September 2006 abuberufen; und
- Frau Evelyn Laqua von ihrer Funktion als mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Person, mit Wirkung zum 20. Oktober 2006, abuberufen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007039199/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 9 mai 2006, il a été :

- reconnu que le 1^{er} mai 2006, AMAZON.COM INT'L MARKETPLACE, Inc., détenant 49 parts sociales de la Société en qualité d'associé commanditaire, et AMAZON INT'L SALES, Inc., détenant 50 parts sociales de la Société en qualité d'associé commanditaire, ont fusionné. Suite à l'absorption de AMAZON.COM INT'L MARKETPLACE, Inc. par AMAZON INT'L SALES, Inc., AMAZON INT'L SALES, Inc. détient 99 parts sociales de la Société en tant qu'associé commanditaire ;

- décidé de modifier en conséquence les articles 6 et 10 des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante :

«Art. 6. Capital.

Le capital est fixé à 3.864 € (trois mille huit cent soixante-quatre euros) représenté par 3.864 (trois mille huit cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 1 (une) part sociale pour AMAZON EUROPE HOLDING, le commandité, 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales pour AMAZON.COM INT'L SALES, Inc., 3.750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales pour ACI HOLDINGS LIMITED et 14 (quatorze) parts sociales pour AMAZON.COM, Inc., les associés commanditaires.»

«Art. 10. - Commandité - Commanditaire.

3.863 (trois mille huit cent soixante-trois) parts sociales de la Société sont des parts sociales de commanditaires, dont 99 (quatre-vingt-dix-neuf) sont détenues par AMAZON.COM INT'L SALES, Inc., 3.750 (trois mille sept cent cinquante) sont détenues par ACI HOLDINGS LIMITED et 14 (quatorze) sont détenues par AMAZON.COM, Inc.»

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour AMAZON EUROPE HOLDING TECHNOLOGIES S.C.S.

C. Baflast.

Référence de publication: 2007045318/2134/32.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060088670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les statuts coordonnés de la Société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

C. Baflast.

Référence de publication: 2007045372/2134/12.

(060088674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Resort Development AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.212.

—
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung am 11. Oktober 2006
abgehalten am Sitz der Gesellschaft*

1. Die Verwaltungsratsmitglieder

- Hans-Walter Fiedler, Einzelhandels- und Großhandelskaufmann, geboren in Bremerhaven (Bundesrepublik Deutschland), am 6. September 1951, wohnhaft in D-49074 Osnabrück, Schlederhauser Weg 15, (Bundesrepublik Deutschland)

- Eckhard Höotmann, selbstständiger Unternehmer, geboren in Neuenhaus, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. Oktober 1948, wohnhaft in D-49504 Lotte-Büren, Berliner Platz 1, (Bundesrepublik Deutschland)

werden von ihren Ämtern abgerufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt

- Robert J. Dogterom, Kaufmann, geboren am 1. August 1952 in Alpendoorn/Holland, wohnhaft in D-56767 Gunderath, Am Stömpgen 11

- Pierre Wolff, Jurist, geboren am 27. Februar 1973 in Dudweiler/Deutschland, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Wingertsberg 34

Luxemburg, den 9. Januar 2007.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Référence de publication: 2007039001/1152/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Airedale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.961.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, a private company limited by shares incorporated under the laws of Gibraltar, with its registered office at 206, Main Street, Gibraltar,

here represented by Mrs Priscilla Liblin, private employee with professional domicile at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of AIREDALE HOLDINGS S.à r.l (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment or branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company in particular includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer, disposition and creation of encumbrances of shares or any right attached thereto to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company and to clause 6.4. below.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager of the Company, in case of a sole manager, or by the sole signature of any of the managers, in case of a plurality of managers, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 31st of December, 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

- HAGEN INTERNATIONAL LIMITED, 500 (five hundred) shares of a total nominal value of € 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros)

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand eight hundred Euros

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the partner, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following individuals are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Alain Heinz, Company Director, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg;

Bob Faber, Company Director, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social à 206, Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Madame Priscilla Liblin, employée privée, avec domicile professionnel au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AIREDALE HOLDINGS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières,

en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou parties des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de son gérant unique, dans le cas où il y aurait un seul gérant ou par la signature individuelle de tout gérant, dans le cas où il y aurait une pluralité de gérants ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- HAGEN (INTERNATIONAL LIMITED), 500 (cinq cents) part sociales d'une valeur nominale totale de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Bob Faber, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Liblin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 64, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007038940/211/431.

(070034938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 201.202.307,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand seven, the eighteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 8 January 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) BANK SAL. OPPENHEIM Jr. & Cie. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 3,018,868 (three million eighteen thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares, and 374,605 (three hundred and seventy-four thousand six hundred and five) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this Meeting, it being understood that the Company holds 59,000 (fifty-nine thousand) series A preferred shares and 20,056 (twenty thousand and fifty-six) common shares in treasury. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) waiver of the rights of the shareholders under article 8 last paragraph of the articles of association of the Company in relation to the redemption of the Redeemed Shares (as defined below);
- (3) Approval of the redemption of 201 (two hundred and one) shares of Series A Preferred Stock and 201 (two hundred and one) shares of Series B Preferred Stock held by GENPACT GLOBAL (LUX) (the Redeemed Shares) for an amount of approximately USD 82,144.68 (eighty-two thousand one hundred and forty-four US Dollars and sixty-eight cents);
- (4) Cancellation of the Redeemed Shares;
- (5) Creation of a reserve in the amount of USD 12,462.- (twelve thousand four hundred and sixty-two US dollars) which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital; and
- (6) Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Each shareholder resolves to unconditionally waive its rights under article 8, last paragraph, of the Articles pursuant to which «However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.», for the purposes of the Share Redemption (as defined below), and subsequently to waive any rights it may have to challenge the Share Redemption on the basis of a breach of article 8, last paragraph, of the Articles.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the board of managers of the Company approved the redemption of 201 (two hundred and one) shares of Series A Preferred Stock and 201 (two hundred and one) shares of Series B Preferred Stock of the Company held by GENPACT GLOBAL (LUX) for an aggregate amount of USD 82,144.68 (eighty-two thousand one hundred and forty-four US Dollars and sixty-eight cents), subject to the approval of the Meeting, a redemption notice having been sent by the Company to GENPACT GLOBAL (LUX) to that effect.

The Meeting resolves to approve the redemption of 201 (two hundred and one) shares of Series A Preferred Stock and 201 (two hundred and one) shares of Series B preferred Stock of the Company held by GENPACT GLOBAL (LUX) for the amount of USD 82,144.68 (eighty-two thousand one hundred and forty-four US Dollars and sixty-eight cents), with effect as of the date hereof (the Share Redemption).

In the light of the letter executed by an officer of the Company, the Meeting acknowledges that the Share Redemption does not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the non distributable reserves of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 12,462.- (twelve thousand four hundred sixty-two United States Dollars) and is brought from its present amount of USD 201,202,307.- (two hundred and one million two hundred and two thousand three hundred and seven US Dollars) to 201,189,845.- (two hundred and one million one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and forty-five US Dollars) represented by 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) Series A Preferred Stock, by 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) Series B Preferred Stock, and by 394,661 (three hundred ninety-four thousand six hundred and sixty-one) Common Stock, each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars).

The first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed capital is set at 201,189,845.- (two hundred and one million one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and forty-five US Dollars) divided into 3,077,667 (three million seventy-seven thousand six hundred and sixty-seven) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, by 3,017,667 (three million seventeen thousand six hundred and sixty-seven) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (to-

gether with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock), and 394,661 (three hundred ninety-four thousand six hundred and sixty-one) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to create a reserve in the amount of USD 12,462.- (twenty-four thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars) which can only be distributed to shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption of the share and their cancellation in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 8 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) BANK SAL. OPPENHEIM Jr. & Cie (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.018.868 (trois millions dix-huit mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 374.605 (trois cent soixante-quatorze mille six cent cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31.- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, étant entendu que la Société détient 59.000 (cinquante-neuf mille) parts

sociales de catégorie A et 20.056 (vingt mille cinquante-six) parts sociales ordinaires en trésorerie. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Renonciation aux droits des associés résultant de l'article 8 dernier paragraphe des statuts de la Société quant au rachat des Parts Sociales Rachetées (comme définies ci-après);
3. Approbation du rachat de 201 (deux cent une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 201 (deux cent une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B détenues par GENPACT GLOBAL (LUX) (les Parts Sociales Rachetées) pour approximativement USD 82.144,68 (quatre-vingt-deux mille cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-huit cents);
4. Annulation des Parts Sociales Rachetées;
5. Création d'une réserve d'un montant de USD 12.462,- (douze mille quatre cent soixante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) lequel ne peut être distribué aux actionnaires que par voie de la procédure concernant la réduction du capital social; et
6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque associé de la Société décide de renoncer irrévocablement à ses droits en vertu de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts, en vertu duquel «les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement», aux fins du Rachat des Parts Sociales (comme définies ci-après), et par la suite, de renoncer à tous les droits qu'ils pourraient avoir de critiquer la validité du Rachat des Parts Sociales, sur la base d'une violation de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil de gérance de la Société a approuvé le rachat de 201 (deux cent et une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 201 (deux cent et une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, toutes détenues par GENPACT GLOBAL (LUX), pour un montant total de USD 82.144,68 (quatre-vingt-deux mille cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-huit cents), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée, une notice de rachat ayant été envoyé par la Société à GENPACT GLOBAL (LUX) à cette fin.

L'Assemblée décide d'approuver le rachat de 201 (deux cent et une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 201 (deux cent et une) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, toutes détenues par GENPACT GLOBAL (LUX), pour un montant total de USD 82.144,68 (quatre-vingt-deux mille cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-huit cents), avec effet à la date du présent acte (le Rachat des Parts Sociales).

A la lumière de la lettre signée par un officier de la Société, l'Assemblée reconnaît que le Rachat des Parts Sociales n'a pas pour effet de réduire l'actif net en dessous du montant total du capital souscrit et des réserves distribuables de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées. Ensuite, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 12.462,- (douze mille quatre cent soixante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et le capital actuel d'un montant de USD 201.202.307,- (deux cent un millions deux cent deux mille trois cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) étant réduit à USD 201.189.845,- (deux cent un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.661 (trois cent quatre-vingt quatorze mille six cent soixante et un) Parts Sociales Ordinaires, dont chacune des parts sociales a une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 201.189.845,- (deux cent un millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.667 (trois millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de catégorie A, désignées comme les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.667 (trois millions dix-sept mille six cent soixante-sept) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignées comme les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles), et 394.661 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent

soixante et une) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer une réserve d'un montant de USD 12.462,- (douze mille quatre cent soixante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), laquelle ne peut être distribuée aux actionnaires que par voie de la procédure portant réduction du capital souscrit.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat des parts sociales et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 54, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039379/242/235.

(070035804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Zither Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.227.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal en date du 30 novembre 2006, d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée ZITHER LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B n° 97.227, constituée suivant acte reçu le 21 novembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1355 du 19 décembre 2003, tenue par son associé unique, DOMTAR FINANCIAL HOLDING, LLC, une société du Delaware ayant son siège au 1011 Centre Road, Suite 322, Comté de New Castle, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique, enregistré à Mersch le 11 décembre 2006, volume 440, folio 19, case 3, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx le 30 novembre 2006 que la liquidation est définitivement clôturée.

Tous les livres et documents sociaux sont déposés et seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la présente auprès de FORTIS INTERTRUST SA, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite sont consignées auprès de FORTIS INTERTRUST SA.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007038943/242/26.

(070035497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.
